

## ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET DU DEPARTEMENT DE L'EURE

### TERRITOIRE

*Pop.* : 586 543 hab. (2010) (80% en zone non conventionnée) *Densité* : 97 hab/km<sup>2</sup> (moyenne nat. : 114)

*Nb d'entreprises de plus de 20 salariés* : 9,7

*Part de résidences secondaires* : 7,05%

*Taux FSN* : 49,9% *Plafond FSN* : 485 €

*Lignes ADSL dégroupées* : 77,5% *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 27%

(Sur la base des fichiers Orange du 27/02/2012)

### ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

*CCRANT* : 06 juillet 2012 *Consultation ARCEP* : s'achève le 23 décembre 2010

*Conventions de déploiement sur le territoire* : en cours de signature avec le GEA pour SFR et Louviers et Vernon avec Orange

*Déploiements FttH d'initiative privée* : 39 communes (Grand Evreux Agglomération : co-investissement entre SFR (primo-investisseur) et Orange ; Communes de Louviers et Vernon : Orange, début en 2015), soit environ 20% des foyers

*Déploiements FttO d'initiative privée* : 58 communes (sur un total de 675 communes pour le département de l'Eure) disposent, au 1er septembre 2013, d'offres FTTO proposées par Orange sans nécessiter d'études de faisabilité pour une offre CELAN 200M. Ces communes concentrent 45% des entreprises.

### OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

*Adoption du SDTAN* : le 27/06/2012 par le Conseil Général de l'Eure

*Couverture* : 70% de la population en FttH à horizon 2020

### PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS - 2013 – 2018

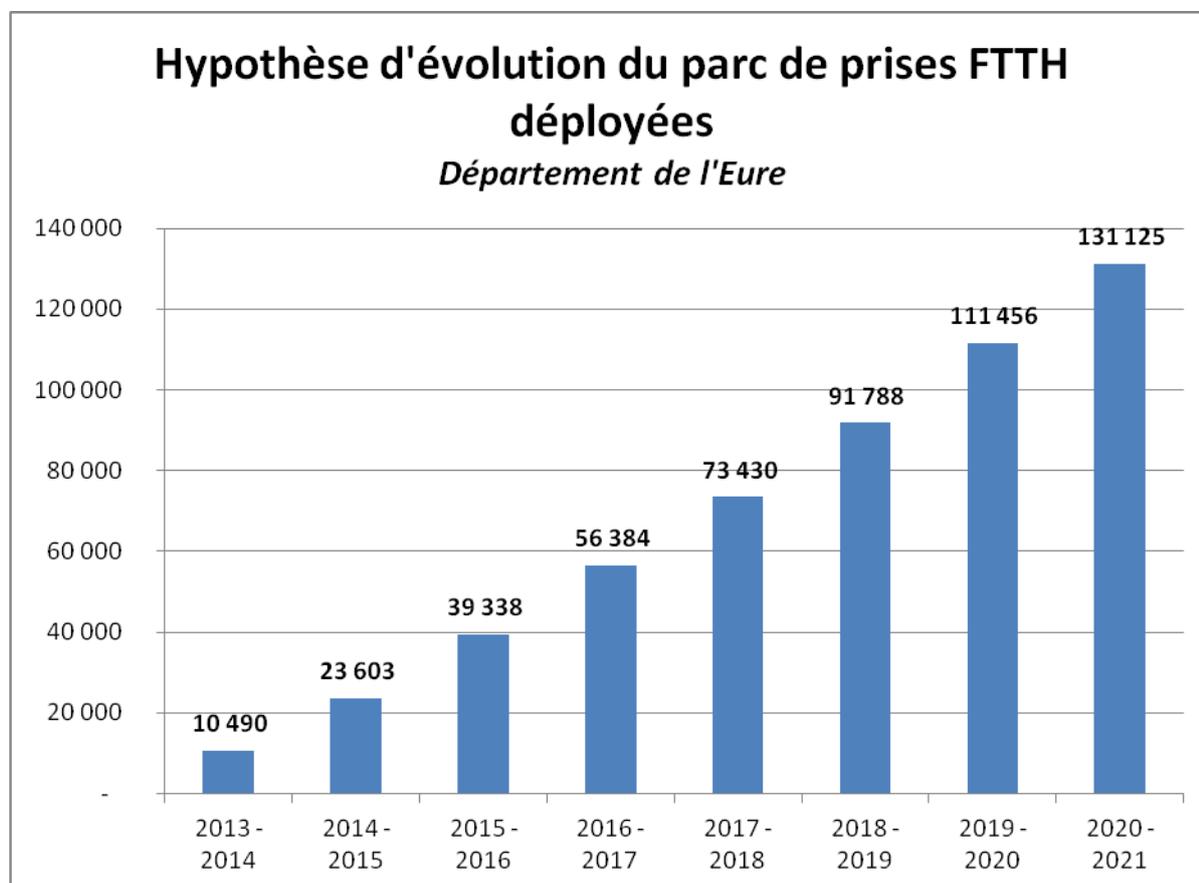
*Coûts du projet* :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	23,4 M€	9,9 M€	-	2013 - 2016
FttH*	73 430	99,9 M€	35,2 M€	1 360 €	2013 – 2018
FttH racco.	13 188	5,3 M€	1 M€	400 €	2013 – 2018
FttH bât. prio.		3 M€**	Non évalué		2013 - 2018
FttO					
Inclusion numérique		1,5 M€	0,13 M€		
Etudes (AMO et APS)		0,45 M€	0,15 M€		2013-2015
<b>coût total : 133,5 M€ (dont 46,4M€ FSN)</b>					

\* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

**\*\* : aménagement ZA THD en fonction des SLAN**

*Notes sur les déploiements : les déploiements seront progressifs sur la période et s'effectueront sur la base des Schémas Locaux d'Aménagement Numérique actuellement menés par les EPCI, sur la base de l'objectif commun fixé dans le SDTAN. L'hypothèse de rythme de déploiement retenu est la suivante :*



*Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Syndicat Mixte Ouvert "Eure Numérique".*

*Maître d'ouvrage :*

*- Le Conseil Général intervient comme financeur. En outre, il apporte une assistance technique à destination des EPCI, en particulier via l'établissement d'un cahier des charges commun pour les études d'ingénierie THD. Par ailleurs, le CG finance et fait partie du comité de pilotage des missions d'établissement des schémas d'ingénierie réalisées par les EPCI. Enfin, le CG est le maître d'ouvrage pour les réseaux de collecte et de transport.*

*- les EPCI sont les maîtres d'ouvrage des études de schémas d'ingénierie (SLAN) et pour l'établissement des réseaux de desserte, réalisées sur la base d'un cahier des charges commun. Ils interviennent également en tant que co-financeur de l'établissement des réseaux THD sur leur territoire respectif, à hauteur minimale de 20% du projet.*

*- le SMO intervient comme maître d'ouvrage pour l'exploitation des infrastructures et services publics haut débit existants et des réseaux THD une fois qu'ils auront été construits.*

*Montage juridique :*

*- marchés de travaux pour l'établissement des réseaux*

*- régie intéressée (durée de 5 ans), puis éventuellement affermage à l'issue de la régie intéressée*

*Plan de financement :*

	Communes et interco.	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres*
<b>Montant</b>	<b>21 M€</b>	<b>31,9 M€</b>	<b>31,9 M€</b>	<b>46,4 M€</b>	<b>2,3 M€</b>	
<b>%</b>	<b>16%</b> <b>(20% des réseaux de desserte)</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>	<b>35%</b>	<b>2%</b>	

\* préciser

*Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :*

- sélection du maître d'œuvre pour le réseau de collecte en 2013 ;
- réalisation des études projet pour le réseau de collecte et le lancement des marchés de travaux correspondant à partir de 2013 ;
- adhésion des EPCI au SMO à partir de 2013 (organisation du transfert de compétence vers les EPCI à organiser au préalable). Création du SMO le 18 novembre 2013 après passage devant la CDCI;
- réalisation des SLAN par les EPCI à partir de début 2013 avec une montée en charge progressive jusqu'à mi 2014 ;
- sélection du futur exploitant du réseau d'ici septembre 2014 ;
- sélection des maîtres d'œuvre pour les réseaux de desserte, lancement des marchés de travaux correspondants à partir du second semestre 2013 en fonction des choix des EPCI ;

## NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

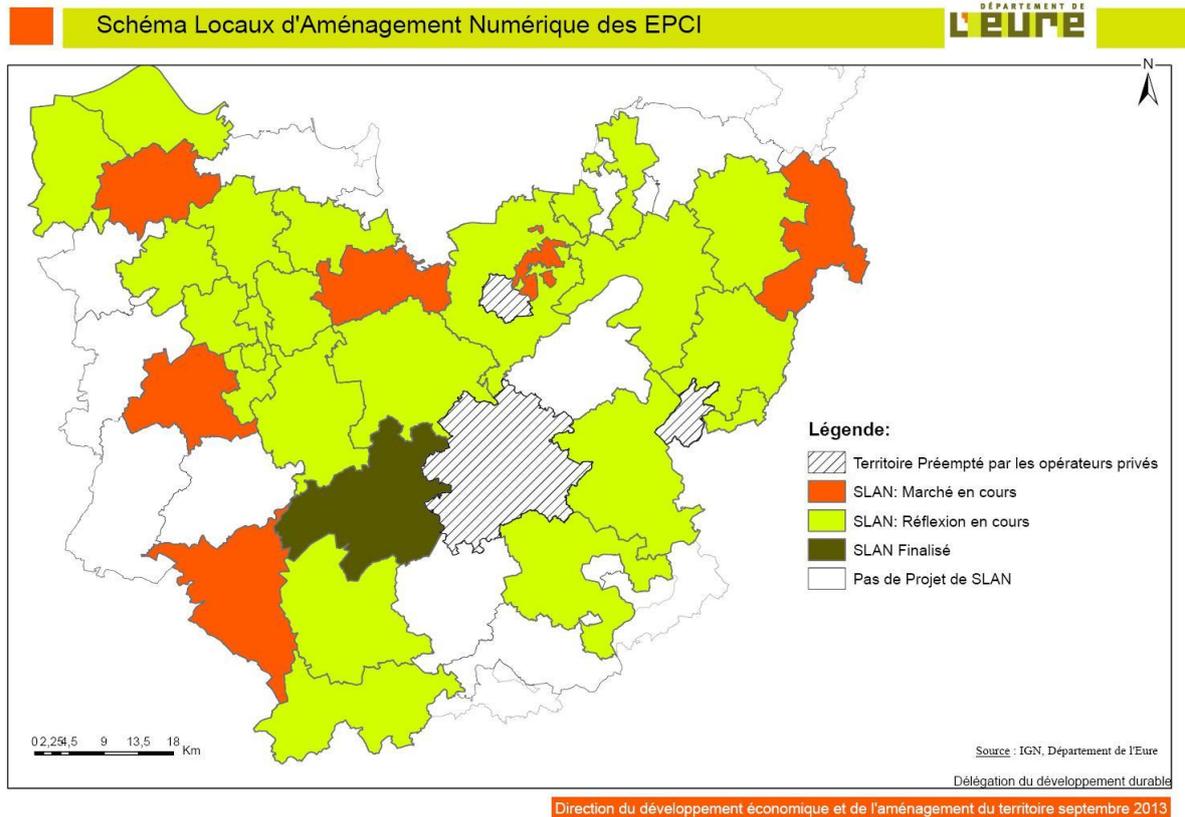
Le Département et la société NET27, en charge de l'exploitation du réseau départemental haut débit dans le cadre d'un contrat d'affermage, ont conclu le 11 mars 2013 un protocole transactionnel fixant le principe et les conditions générales d'une résiliation anticipée. L'enjeu de cette résiliation anticipée consiste à préparer les futurs aménagements numériques THD, en complément du Réseau actuel qui constitue d'ores et déjà un premier maillon essentiel. En effet, s'il est admis que le Réseau confié en affermage à la société NET 27 a atteint globalement les objectifs qui lui étaient fixés, il est également considéré que cet élément de la stratégie numérique départementale doit être renforcé, principalement afin d'assurer le bouclage physique du réseau, garant d'une meilleure exploitation et d'une garantie de disponibilité, et de permettre le raccordement en fibre optique des principaux établissements du Département (en particulier les collèges et les SDIS) et des autres partenaires publics (lycées, hôpitaux, services de l'État...) qui ne sont pas encore raccordés en fibre optique.

La régie intéressée sera lancée en décembre 2013 (En Commission permanente et devant la CTP et la CCPS) afin de retenir un partenaire privé d'ici septembre 2014. Le détail des missions confiées au régisseur est le suivant :

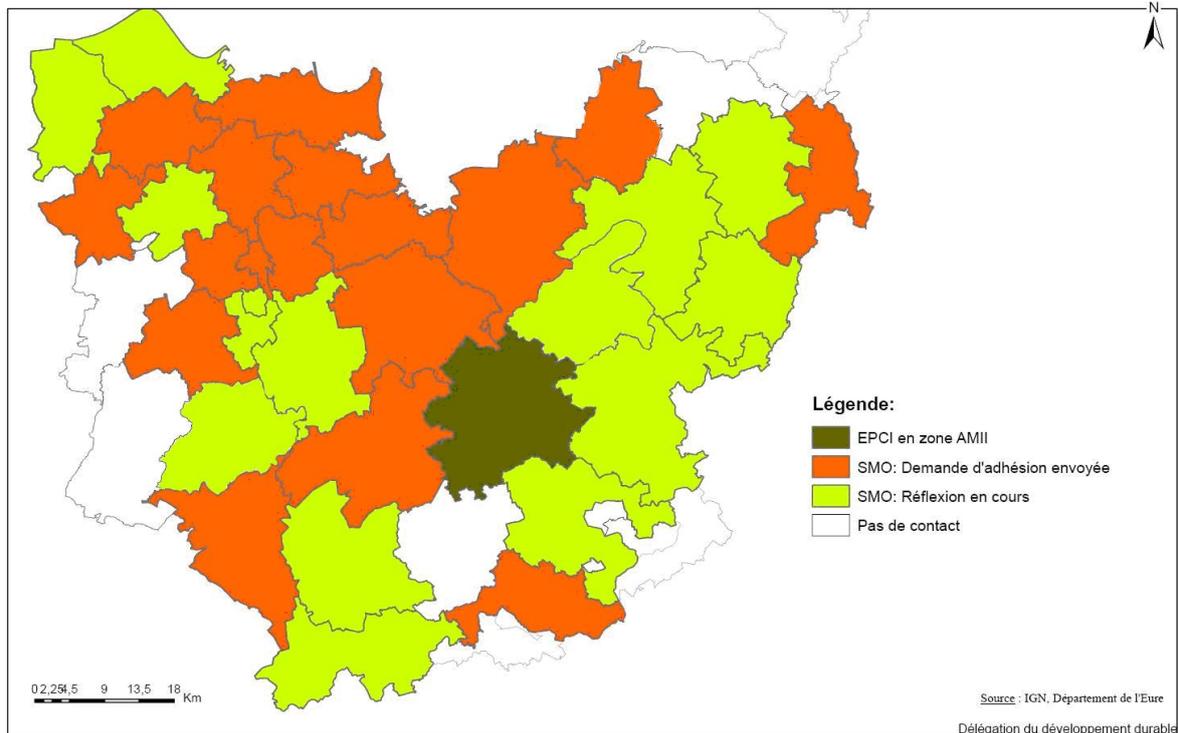
- Prise en charge du Réseau départemental existant : assurer l'intégration du Réseau départemental existant dans les outils de production du Titulaire du marché et la continuité des services fournis ;
- Assurer le fonctionnement technique du Réseau départemental ;
- Assurer la commercialisation du Réseau départemental ;
- Raccorder les nouveaux Usagers et les Utilisateurs finaux au Réseau départemental ;
- Assurer la gestion administrative du Réseau Départemental ;
- Réaliser l'intégration des réseaux de desserte FTTH établie au cours du contrat de DSP.

En outre, le Département et la CC du Pays de Conches ont respectivement retenu un maître d'œuvre afin de préparer les marchés de travaux. Le Conseil général de l'Eure va notifier son marché dans quelques jours, celui ne nécessite aucun financement du FSN puisque financé par le FEDER. Pour la CC du Pays de Conches, le marché de travaux pour la création de 1900 prises n'a pas été notifié en attente de la phase 1 du FSN. La CC du Pays de Conches a lancé un marché de MOE pour la création de 176 prises prioritaires (toutes d'intérêts « publics ») financées par le FEDER, la Région, le Département et l'EPCI.

Les autres EPCI sont en cours de réalisation de leur schéma local d'aménagement numérique. La cartographie suivante précise l'état d'avancement au 25 septembre 2013 des différentes études correspondantes.



De plus, les EPCI organisent leur adhésion au SMO "Eure Numérique" (transfert de compétence au niveau de l'EPCI, délibération visant à adhérer au SMO, ...). La cartographie suivante précise l'état d'avancement au 25 septembre 2013 de l'adhésion des EPCI au SMO "Eure Numérique".



Enfin, à ce jour une exploitation supra-départementale n'est pas envisagée du fait du contexte différent existant entre les 2 départements de la Haute-Normandie. Cependant les services du Département de l'Eure travaillent en pleine coopération avec leurs homologues du Département de la Seine-Maritime dans la continuité des travaux effectués en commun sur les SDAN. S'il s'avérait qu'une opportunité d'une exploitation commune entre les 2 départements existe, celle-ci sera étudiée avec la plus grande attention. Le département de l'Eure discute aussi avec la CC du Pays de l'Aigle (Orne) en vue de son adhésion au SMO « Eure Numérique »

## ANNEXE 2

### DOSSIER DE SYNTHÈSE SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONCERTATION « FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT »

*Les porteurs de projet sont libres d'apporter tout élément complémentaire qu'ils jugeront pertinent.*

**Éléments à détailler dans le document décrivant le projet :**

#### **1. Le porteur du projet**

Le Département de l'Eure mène, depuis 2001, une politique de long terme en faveur notamment de l'insertion de tous les publics dans la société, du développement de l'emploi et des territoires, de lutte contre les fractures territoriales existantes ou qui pourraient apparaître.

Dans le domaine du numérique, le Département de l'Eure a mené des actions ambitieuses en faveur du développement numérique des territoires. Il s'est doté ainsi d'un réseau très haut débit comprenant 400 km de fibre optique et de 31 stations de base WiMax. Depuis 2005, ce réseau est géré par le biais d'une Délégation de Service Public. Un protocole d'accord portant sur la résiliation anticipée de cette DSP a été conclu entre le Département et Net27 afin de permettre d'inscrire pleinement ce réseau dans la nouvelle politique d'aménagement très haut débit de l'Eure définie dans le SDTAN approuvé en juin 2012.

Le Département de l'Eure a par ailleurs développé son réseau autour des Zones d'Activité. Ainsi en mars 2011, la Zone d'Activité des Granges à Bernay a été labellisée "ZA Très Haut-Débit" et en mai 2012 pour la zone d'activités des Hauts Buissons à Evreux. Le Département de l'Eure a lancé une étude en vue de généraliser cette expérience. En mai 2013, il labellisait sa troisième ZA, celle de Thuit-Anger. En parallèle, le Département de l'Eure a le souhait de connecter en fibre optique l'ensemble de ses sites déconcentrés ainsi que les collègues, le premier est celui de la Saussaye inauguré en juin 2013.

Au-delà des initiatives prises jusqu'à présent par le Département en matière d'aménagement numérique, et suite à l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique réalisé en concertation avec la Région, les services de l'État, la CDC et les EPCI et voté en assemblée départementale le 27 juin 2012, l'assemblée plénière du Conseil Général de l'Eure a statué en faveur de la création d'un syndicat mixte ouvert départemental d'aménagement numérique.

En juin 2013, il a été constitué. Il s'appelle « Eure Numérique ».

Par ailleurs, les EPCI, sous le pilotage et l'expertise des services du Département mènent leur schéma local d'aménagement numérique de leur territoire en cohérence avec les objectifs et les modalités fixés dans le SDTAN. Ils sont également maîtres d'ouvrage pour l'établissement des réseaux de desserte, sous la coordination technique et financière du Département afin d'assurer la cohérence d'ensemble, le Département étant le maître d'ouvrage pour les réseaux de collecte et de transport. Quant à lui, le SMO intervient comme maître d'ouvrage pour l'exploitation des infrastructures et services publics haut débit existants et des réseaux THD une fois qu'ils auront été construits.

Par ailleurs, le Département a choisi de garder la compétence L.1425-2 du CGCT.

Concernant le RIP actuel, confié en affermage à la société NET 27, celui-ci a globalement atteint les objectifs qui lui étaient fixés : couverture des zones blanches haut débit, développement de la concurrence sur le Département. Il a cependant été considéré que cet élément de la stratégie numérique départementale doit être renforcé, principalement afin d'assurer le bouclage physique du réseau, garant d'une meilleure exploitation et d'une garantie de disponibilité, et de permettre le raccordement en fibre optique des principaux établissements du Département (en particulier les collèges et les SDIS) et des autres partenaires publics (lycées, hôpitaux, services de l'État...) qui ne sont pas encore raccordés en fibre optique. Cela a abouti au protocole d'accord avec NET27 concernant la résiliation anticipée de la DSP.

## 2. Présentation du SDTAN et de l'articulation public/privé

### Présentation du SDTAN (schéma directeur territorial d'aménagement numérique)

#### ➤ Situation existante en matière de haut débit

*(extrait du SDTAN basé sur un état des lieux au 1er trimestre 2012)*

Le département de l'Eure présente environ 277 000 lignes fixes téléphoniques concentrées autour de 170 centraux téléphoniques, tous équipés en ADSL.

Si l'ADSL est techniquement présent sur l'ensemble des centraux téléphoniques, il apparaît que 17 d'entre eux (soit 2,7% des lignes environ) ne sont pas raccordés en fibre optique. Cette absence de raccordement optique contraint l'offre de service aDSL disponible auprès des 2,7% des foyers eurois qui y sont rattachés.

En complément de la couverture aDSL, l'Eure dispose d'un réseau WiMax étendu qui, avec les dispositifs mis en œuvre sur le satellite, permettent une couverture haut débit à 100%. Ainsi, combinée avec la couverture haut-débit aDSL, on estime le taux de couverture haut débit du département de l'Eure à 99,4%. Cette couverture passe à 100% avec l'Internet par satellite. Toutes technologies confondues, la couverture haut-débit du département de l'Eure est la suivante :

	Eure
Eligibilité Triple play (< 38 dB)	65,0%
Eligibilité 2 Mbit/s (aDSL < 58 dB et WiMax)	92,0%
Eligibilité 512 kbit/s (aDSL < 63 dB et WiMax)	94,0%
Zone blanche couverte par le Satellite (> 78 dB et non éligible au WiMax)	0,6%

Nous noterons également que le Département de l'Eure a mis en place un dispositif financier permettant de subventionner l'équipement en technologie haut débit via satellite des foyers situés en zone blanche haut débit aDSL et WiMax.

Enfin, le dégroupage est très largement développé, notamment grâce au réseau d'initiative publique qui permet le raccordement de petits répartiteurs qui n'auraient pas été dégroupés par les opérateurs privés sans l'action du Département. Sur l'ensemble des centraux téléphoniques du département de l'Eure, 80 sont dégroupés, soit environ la moitié des centraux (47%). Ces centraux sont les plus importants du département et regroupent 77,5% des lignes téléphoniques.

#### ➤ Les objectifs de la politique d'aménagement numérique du territoire et les modalités de mise en œuvre et phasage temporel

Au regard des constats et des enjeux, et à la lecture du diagnostic numérique, plusieurs actions à mettre en œuvre ont été identifiées dans le SDTAN :

### **Action 1 – Encadrer les déploiements FTTH des opérateurs**

Les opérateurs, sous la conduite du primo-investisseur SFR (Grand Evreux) et Orange (Vernon et Louviers), ont prévu d'investir sur leurs fonds propres sur l'agglomération d'Evreux et les communes de Vernon et de Louviers. Toutefois, au-delà de ces intentions, reste à définir les engagements de couverture, de niveau de service, de tarifs et de délais de déploiement, qui ne sont à ce jour pas clairement formalisés par les opérateurs privés.

Pour cela, aux côtés des collectivités locales concernées, il semble pertinent d'accompagner et encadrer les initiatives privées dans les zones où les opérateurs ont déclaré leur intention de déploiement, de formaliser avec eux leurs engagements de déploiement de réseau (zones géographiques, délais, conditions de mutualisation,...) et de s'assurer du respect de leurs engagements.

Cela passe par la mise en place de conventions d'engagements avec les opérateurs en liaison étroite avec les EPCI concernés et avec l'appui de la Région et de la Préfecture de Région.

### **Action 2 - Compléter le réseau de collecte à l'échelle départementale**

Le réseau constitué à l'initiative du Conseil général, et confié en affermage à la société Net 27, a atteint globalement les objectifs qui lui étaient fixés. Toutefois, cet élément de la stratégie numérique départementale doit être renforcé, principalement afin d'assurer le bouclage physique du réseau, garant d'une meilleure exploitation et d'une garantie de disponibilité, et de permettre le raccordement en fibre optique des principaux établissements du Conseil Général (en particulier les collèges et les SDIS) et des autres partenaires publics (Lycées, Hôpitaux, ...) qui ne sont pas encore raccordés.

En outre, face aux projets d'investissements publics dans le très haut débit pour renforcer l'attractivité du territoire départemental, ce réseau constituera un premier maillon pour la collecte des futures infrastructures THD locales. Le renforcer et l'étendre pour raccorder a minima un point de collecte optique dans chaque EPCI apparaît comme pertinent, pour permettre ensuite aux collectivités locales de déployer, à leur rythme et selon leurs ambitions locales, des infrastructures de desserte optique.

### **Action 3 - Améliorer le niveau de service du département**

Pour les communes sur lesquelles les déploiements FTTH prévus seraient jugés tardifs, et pour lesquelles une situation d'urgence est avérée, une solution transitoire et temporaire permettant l'amélioration des débits est envisageable.

Au regard des choix déjà opérés par le Département et afin de valoriser au mieux les investissements déjà consentis, le recours à la montée en débit (MED) en technologie hertzienne semble la plus pertinente. Deux technologies peuvent être mises en œuvre rapidement avec efficacité : les offres de radio fixe terrestre, et les offres d'accès par satellite.

Ainsi, au fur et à mesure des déploiements FTTH réalisés sur le territoire, les équipements radio de montée en débit pourront être redéployés sur d'autres territoires en attendant que ces derniers soient également équipés en desserte optique.

#### **Action 4 - Aménager progressivement le département en FTTH en lien avec les collectivités locales – Objectif 70%**

L'action 4 correspond au cœur de la stratégie des acteurs publics du département. Elle constitue, à l'instar des projets portés par une grande majorité des départements français, en l'aménagement progressif du territoire en THD.

Pour cela, eu égard à la complexité, à l'étendue, à la disponibilité des acteurs privés, et au financement de cette action, il ne peut être envisagé qu'un déploiement gradué de plaques de desserte optique.

L'objectif est ainsi de permettre de couvrir à horizon 2020 environ 70% de la population grâce à l'action publique et à l'action privée combinées.

Les ambitions de déploiement seront laissées à chaque EPCI, le Département propose d'étendre le réseau de collecte départemental jusqu'aux points de collecte mutualisés (PM) des plaques FTTH déployées par les EPCI, afin de garder une maîtrise technique en matière d'exploitation du réseau départemental.

Enfin, une structure départementale réunissant les différents acteurs à définir sera chargée de commercialiser l'ensemble des prises construites par les EPCI, le service étant livré par l'intermédiaire du réseau départemental aux opérateurs en un ou plusieurs points de livraison.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation du projet THD de l'Eure prévoit :

- la sélection du maître d'œuvre pour le réseau de collecte en 2013 ;
- la réalisation des études projet pour le réseau de collecte et le lancement des marchés de travaux correspondant à partir de 2013 ;
- l'adhésion des EPCI au SMO à partir de 2013 (organisation du transfert de compétence vers les EPCI à organiser au préalable) ;
- la réalisation des SLAN par les EPCI à partir de début 2013 avec une montée en charge progressive jusqu'à mi 2014 ;
- la sélection du futur exploitant du réseau en septembre 2014 ;
- la sélection des maîtres d'œuvre pour les réseaux de desserte, le lancement des marchés de travaux correspondants à partir du second semestre 2013 en fonction des choix des EPCI ;
- le déploiement des réseaux à grande échelle à partir de 2014 ;
- les premières mises en service pour la desserte THD d'ici mi 2014.

#### Articulation public/privé

Dès le lancement de l'élaboration du SDTAN au dernier semestre 2011, le Département s'est attaché à prendre en compte les projets de déploiement THD des opérateurs par le biais d'entretiens. Ont été consultés dans ce cadre les opérateurs majeurs actifs dans le domaine du THD ainsi que le délégataire existant.

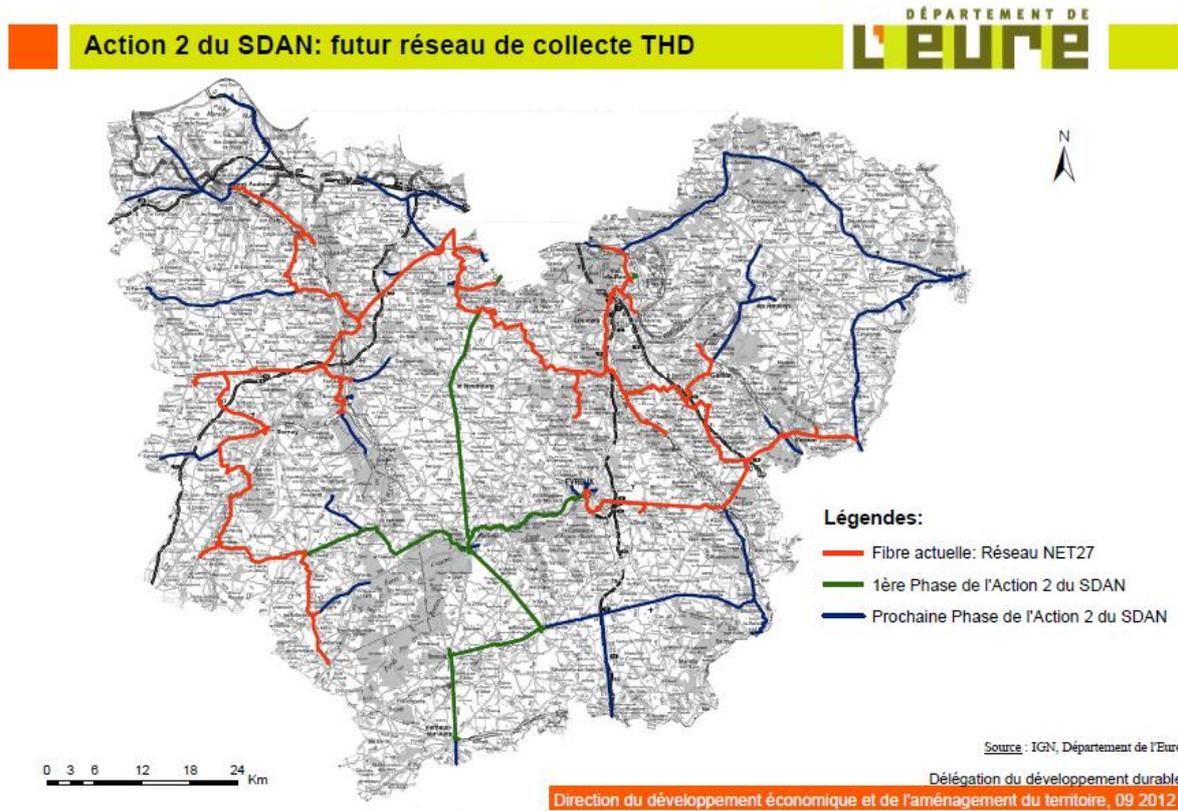
La concertation avec ces opérateurs s'est poursuivie dans le cadre de la Commission de concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire (CCRANT Haute Normandie).

Cette concertation étroite avec les opérateurs a conduit à retenir le principe suivant pour l'intervention publique en matière de THD, afin d'assurer une parfaite articulation public / privé : aucune intervention publique n'est prévue en zone AMII dans le SDTAN.

### 3. Présentation du Projet de RIP de la collectivité

#### Présentation générale du projet

La première phase du projet consiste en l'extension du réseau de collecte. La cartographie suivante présente ces extensions (tracés en vert dans un premier temps puis en bleu par la suite).

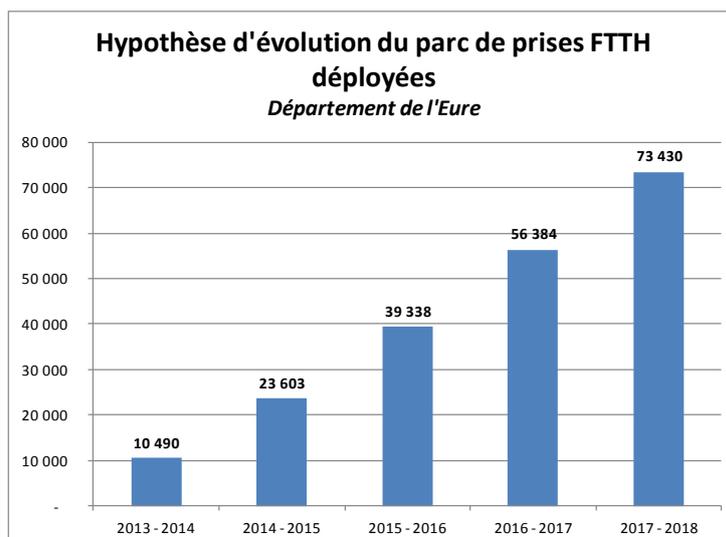


Concernant les réseaux de desserte, à la fois FTTH et FTTO, les objectifs sont définis EPCI par EPCI via les SLAN en cours de réalisation. A ce jour, seule la Communauté de Communes du Pays de Conches a arrêté ses choix, que se soit en matière de desserte de bâtiments prioritaires que de plaques FTTH. Ces derniers sont présentés ci après :

Pour la CC du Pays de Conches, les sites prioritaires sont au nombre de 176.

Les CC de Rugles et de Bernay et ses Environs valideront avant la fin novembre l'ensemble du réseau de distribution ainsi que les sites prioritaires.

Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier, et en fonction de la dynamique créée sur le département et des intentions d'adhésion des EPCI au SMO "Eure Numérique" présentées supra, les hypothèses d'établissement de prises FTTH suivantes sont considérées sur l'ensemble du département pour la 1ère phase correspondant à la demande de subvention :



Concernant la desserte en fibre optique d'établissements départementaux prioritaires, le Département a prévu dans le cadre de son réseau de collecte le raccordement des établissements suivants :

- L'ensemble des sites déconcentrés du département (SDIS, Collèges, Agence routières, Unité territoriale d'Assistance Sociale, Sites touristiques,...)
- Les lycées,
- Les services de l'Etat,
- Les ZA,
- Les points hauts pour la 4G,
- Les sièges des EPCI.

Concernant les actions relatives à l'inclusion numérique, le Département mène depuis plusieurs années une politique de subventionnement de la fourniture et l'installation des CPE pour les utilisateurs finaux dès lors qu'ils seraient inéligibles à une offre ADSL à 2Mbit/s dans les conditions suivantes :

- 300 €HT maximum pour un lien satellite
- 200 €HT maximum pour un lien WiMax
- 99 €HT maximum pour un lien Airmax.

Le Département envisage de reconduire cette politique et de l'élargir le cas échéant aux utilisateurs finaux qui seraient inéligibles à une offre à 4 Mbit/s.

#### Description des offres d'accès pour les opérateurs commerciaux

Le Département de l'Eure est en relation permanente avec les opérateurs et les ont consultés à plusieurs reprises, en particulier lors de l'élaboration du SDTAN. Les échanges se sont poursuivis depuis lors, et ont notamment été l'occasion de présenter aux opérateurs le projet THD porté par les acteurs publics.

Le projet THD eurois suscite une réelle appétence des opérateurs, et ce pour plusieurs raisons :

- projet se concentrant exclusivement sur les territoires en dehors de la zone très dense et de la zone conventionnée FTTH ;

- projet privilégiant très largement la technologie la plus performante, le FTTH ;
- projet ambitieux engagé dans la continuité d'un réseau de collecte et de desserte haut débit ayant réussi à capter de nombreux opérateurs locaux et nationaux.

Afin de satisfaire les attentes d'un maximum d'opérateurs fournisseurs d'accès à Internet, le projet THD eurois aura la particularité de présenter plusieurs gammes de services, dans l'objectif de proposer à chaque type d'opérateurs des solutions de commercialisation adaptées.

Le catalogue de services (dans son détail) sera défini dans le cadre de la procédure relative à la régie intéressée.

A titre indicatif, les principaux services proposés pourraient être les suivants :

- Offre de fibre noire sur le réseau de collecte
- Offres d'hébergement au NRO et au PM
- Offres de raccordement distant
- Offre d'accès au réseau FTTH sous la forme d'un cofinancement ab initio ou a posteriori et d'un droit d'usage longue durée
- Offre de location mensuelle de liens FTTH
- Offre de bande passante de type FTTO pour les entreprises et les sites publics
- Offre de raccordement terminal FTTH / FTTO

**L'analyse du VDSL2** sur le département met en évidence que, dans le cas d'un équipement complet des NRA en VDSL2, hypothèse très optimiste et même peu réaliste à moyen terme, il peut être envisagée une amélioration des débits DSL pour environ 21% des lignes du département. En prenant comme hypothèse un équipement partiel des répartiteurs, il est plutôt attendu une amélioration des débits DSL pour environ 10 à 14% des lignes situées en dehors des zones conventionnées.

#### Description du montage juridique, économique et financier

Les travaux du SDTAN, poursuivis par des études menées par le Département ont donné lieu à analyse des différents montages juridiques envisageables pour la réalisation du programme d'aménagement numérique. Après avoir procédé à l'analyse des différentes hypothèses envisageables, les partenaires publics eurois ont décidé d'opter pour une procédure dissociant la construction et l'exploitation du réseau, en recourant à des marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage de chaque EPCI complété par des marchés de travaux pour la collecte et le transport sous maîtrise d'ouvrage du Département, associés à une DSP d'échelle départementale sous la forme d'une régie intéressée (5 ans) qui sera lancée dans un premier temps par Département et transférée par la suite au Syndicat mixte ouvert "Eure Numérique".

Plus précisément, les avantages recensés pour un tel montage sont les suivants :

- de permettre une dynamique entre acteurs publics en associant chaque acteur d'un point de vue opérationnel et financier ;
- de bénéficier de la connaissance terrain des acteurs publics locaux permettant des optimisations de réseaux et une parfaite adéquation avec les besoins locaux ;
- de répondre aux objectifs de continuité des services haut débit actuellement délivrés par Net27 ;
- d'optimiser le modèle économique du réseau via un intéressement aux bénéfices de l'exploitation ;
- d'assurer l'évolution des services et le développement du réseau en bénéficiant des atouts d'un professionnel des télécoms ;
- de limiter l'engagement des partenaires publics eurois dans le temps ;
- de bénéficier d'économie d'échelle et d'une surface de commercialisation départementale.

L'établissement des réseaux de desserte THD, bien que mené par des maîtres d'ouvrage différents, bénéficient d'une homogénéité du fait de l'intervention systématique des services techniques du Département et par l'obligation de respecter des règles d'ingénierie commune.

L'opportunité de travailler à plus long terme avec d'autres départements voisins comme le Département de Seine-Maritime n'est par ailleurs pas exclue à ce jour malgré les différences importantes du contexte local propre à nos deux départements.

Concernant le **plan de financement**, outre le cofinancement de l'Etat sollicité au travers du FSN, la modélisation actuelle prend en compte les hypothèses cofinancements suivantes :

1. FEDER

Le SGAR propose une participation de 2,3 Millions d'Euro à la sécurisation du réseau de collecte. Actuellement, l'Europe discute pour financer les grandes autoroutes de l'information mais aucun chiffre n'a été donné, seuls les objectifs ont été clarifiés. Le Département pourrait aussi bénéficier de FEADER pour les zones rurales, des discussions sont en cours avec le SGAR.

2. Les EPCI

Le financement des réseaux de desserte FTTH sera financé à hauteur de 20% par les EPCI suivant leur SLAN et dans la limite de couverture précisée par le SDAN (70% à échéance 2020).

Selon les hypothèses de coûts d'investissement, la contribution des EPCI s'élèverait en moyenne à 287 € / prise (montant à affiner dans le cas des études SLAN) sur la période 2013 - 2018, soit 21 M€ au total.

3. Région

Lors des rencontres territoriales, la Région a annoncé son souhait de participer à la réalisation des infrastructures THD. L'engagement du Conseil Régional s'élève à hauteur de 15 M€ par an sur 15 ans.

Par hypothèse, nous évaluons la contribution régionale au projet THD du Département de l'Eure à 50% du total à financer une fois déduites les aides de l'Etat, de l'Europe, et la participation des EPCI.

Sur la base des hypothèses du présent dossier, la contribution de la Région s'élèverait à 31,9 M€ sur 5 ans, soit l'équivalent de 6,4 M€ / an, compatible avec l'engagement régional.

4. Le Département

La contribution à l'investissement du Département s'élèverait à hauteur de 31,9 M€ pour la période 2013 - 2018.

En outre, le Département contribuerait à hauteur de 250 k€ / an au budget de fonctionnement du SMO.

Synthèse du plan de financement (hors structure SMO) :

Phase 1 : 2013 - 2018 (5 ans)		
Total à financer	133 521 715 €	
FSN	46 391 705 €	35%
Europe / FEDER	2 300 000 €	2%
EPCI	21 035 827 €	16%
Région	31 897 092 €	24%
CG27	31 897 092 €	24%

### Adéquation au cadre réglementaire

Le cofinancement sollicité auprès de l'Etat s'inscrit dans le régime cadre des aides de l'Etat en faveur du déploiement des réseaux à très haut débit en France approuvé par la Commission européenne le 19 octobre 2011 (N 330 / 2010). A cet égard, les fonds publics seront utilisés uniquement dans les zones où ils sont nécessaires. Dans le cas de l'Eure, cette première condition est remplie au travers du SDTAN et des réponses obtenues après l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) lancé par le gouvernement (les opérateurs étant appelés à faire connaître, avant le 31 janvier 2011, leurs projets de déploiement pour les 5 années à venir) (point n°65(a) de la décision N 330/2010 du 19 octobre 2011).

Par ailleurs, le projet d'aménagement numérique THD eurois porte sur des communes pour lesquelles aucune intention de déploiement FTTH ou d'opérations de montée en débit sur fonds propres n'est formulée à l'horizon de cinq ans par les opérateurs privés. L'intervention des collectivités locales euroises s'effectue donc en stricte complémentarité des opérateurs privés, et respecte pleinement les lignes directrices formulées par la Commission Européenne en janvier 2013 pour l'application des règles relatives aux aides d'Etat dans le cadre du déploiement rapide des réseaux à haut débit (neutralité technologique, consultation des parties prenantes, procédure d'appel d'offres ouvert,...).

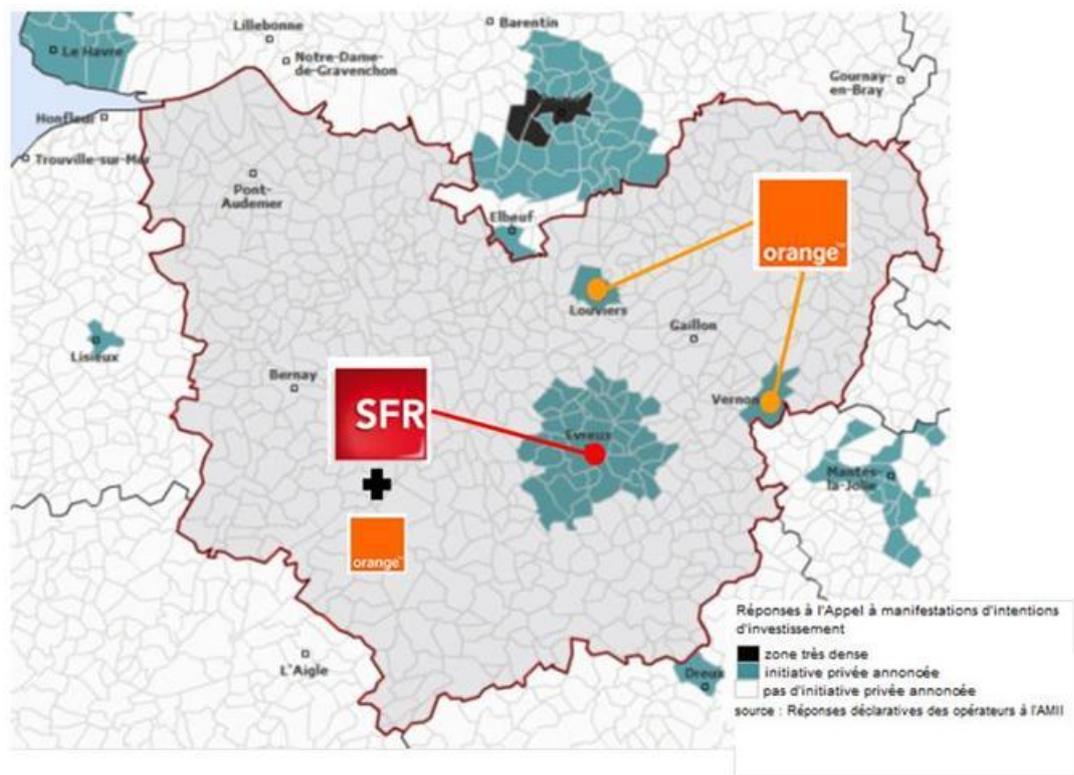
Ainsi, la mesure d'aide interviendra au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, permettant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse : l'opérateur chargé d'exploiter et/ou construire les réseaux sera retenu au moyen d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, ouverte et transparente, en appliquant les principes et les garanties prévus par les règles relatives aux marchés publics, conformément aux législations nationale et européenne (point n°65(b) de la décision N 330/2010 du 19 octobre 2011).

En particulier concernant le contrat envisagé pour la gestion et l'exploitation du réseau de l'Eure, celui-ci constitue, en droit interne, une régie intéressée (lequel s'apparente à un contrat d'affermage, le Département prenant à sa charge la construction du réseau qui est ensuite exploité par un délégataire). Le régisseur supporte les risques commerciaux liés à l'exploitation du réseau par l'intermédiaire d'un intéressement versé par le Département). La passation d'un tel contrat de régie intéressée est encadrée par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT. L'opérateur chargé d'exploiter le réseau THD du Département de l'Eure sera donc retenu au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence. Dans le cadre de la consultation à intervenir, il est prévu d'informer les candidats de la consistance de l'actuel réseau Net27, des extensions du réseau prévues à brève échéance et de détailler les possibilités d'extension du réseau au cours des cinq années du contrat. Les candidats pourront également demander à prendre connaissance des plans et documents à disposition du Département et solliciter des visites « terrain », en compagnie d'agents du Département. Les mécanismes d'information ainsi prévus permettent ainsi d'exclure toute distorsion de concurrence dans la mise en œuvre de la procédure. Les moyens mis en œuvre par le Département permettront en effet de faire bénéficier, à tous les candidats, d'une même information quant à la nature et le détail des prestations sollicitées et le périmètre et la consistance du réseau mis en régie intéressée.

De manière générale, le Département de l'Eure, les EPCI eurois, ainsi que le SMO "Eure Numérique", veilleront au strict respect des règles nationales et réglementaires s'imposant aux réseaux THD, notamment dans les cahiers des charges des appels d'offres afférents d'une part à la construction du réseau et d'autre part à la Délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée : notification d'information du projet (Etat, ARCEP, collectivités locales,...), cohérence avec les autres RIP présents sur le territoire, bonne articulation avec les initiatives privées, respect des contraintes édictées par l'ARCEP sur le déploiement des réseaux FTTH et notamment de la décision n° 2010-1312 du 14 décembre 2010 relative au déploiement des réseaux FTTH hors zone très dense, etc.

Cartes de déploiement à annexer

- Cartes de l'AMII et de l'accord entre FT et SFR ;



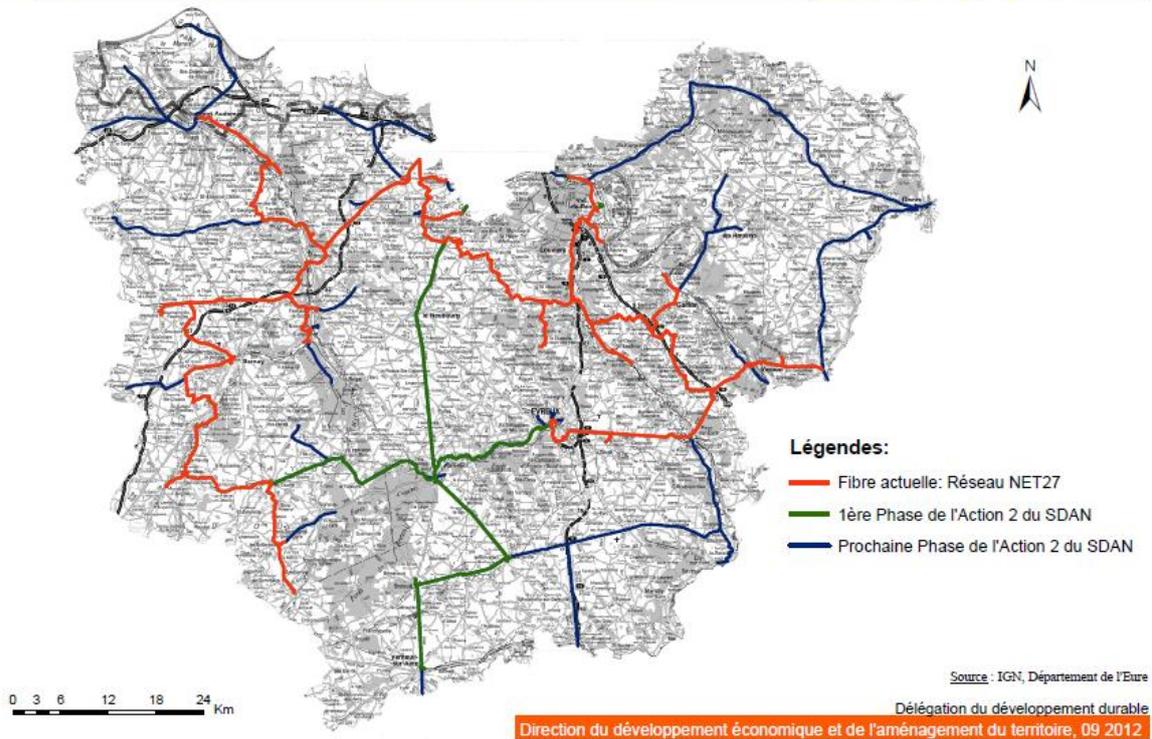
- Liste des communes pour lesquelles l'offre CELAN à 200 M pour les accès sur fibre est disponible (sans étude de faisabilité)

Commune
ACQUIGNY
LES ANDELYS
ARNIERES-SUR-ITON
AUBEVOYE
AULNAY-SUR-ITON
AVIRON
BACQUEPUIS
BEAUMONT-LE-ROGER
BERNAY
BEUZEVILLE
LA BONNEVILLE-SUR-ITON
LE BOULAY-MORIN
BOULLEVILLE
BOURG-ACHARD
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE
BRETEUIL
BRIONNE
CAUGE
CHARLEVAL
CONCHES-EN-OUCHE
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE
EMALLEVILLE
ETREPAGNY
EVREUX
FLEURY-SUR-ANDELLE
GAILLON
GARENCIERES
GASNY
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE
GISORS
GRAVIGNY
GROSSOEUVRE
IRREVILLE
LERY
LE MESNIL-FUGUET
NASSANDRES
LE NEUBOURG
NONANCOURT
NORMANVILLE
PACY-SUR-EURE
PARVILLE
PONT-AUDEMER
PONT-DE-L'ARCHE
PONT-SAINT-PIERRE
PREY
REUILLY
ROMILLY-SUR-ANDELLE
SACQUENVILLE
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON
LE VAUDREUIL
SAINT-LUC
SAINT-MARCEL
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT
VERNEUIL-SUR-AVRE
VERNON
VAL-DE-REUIL

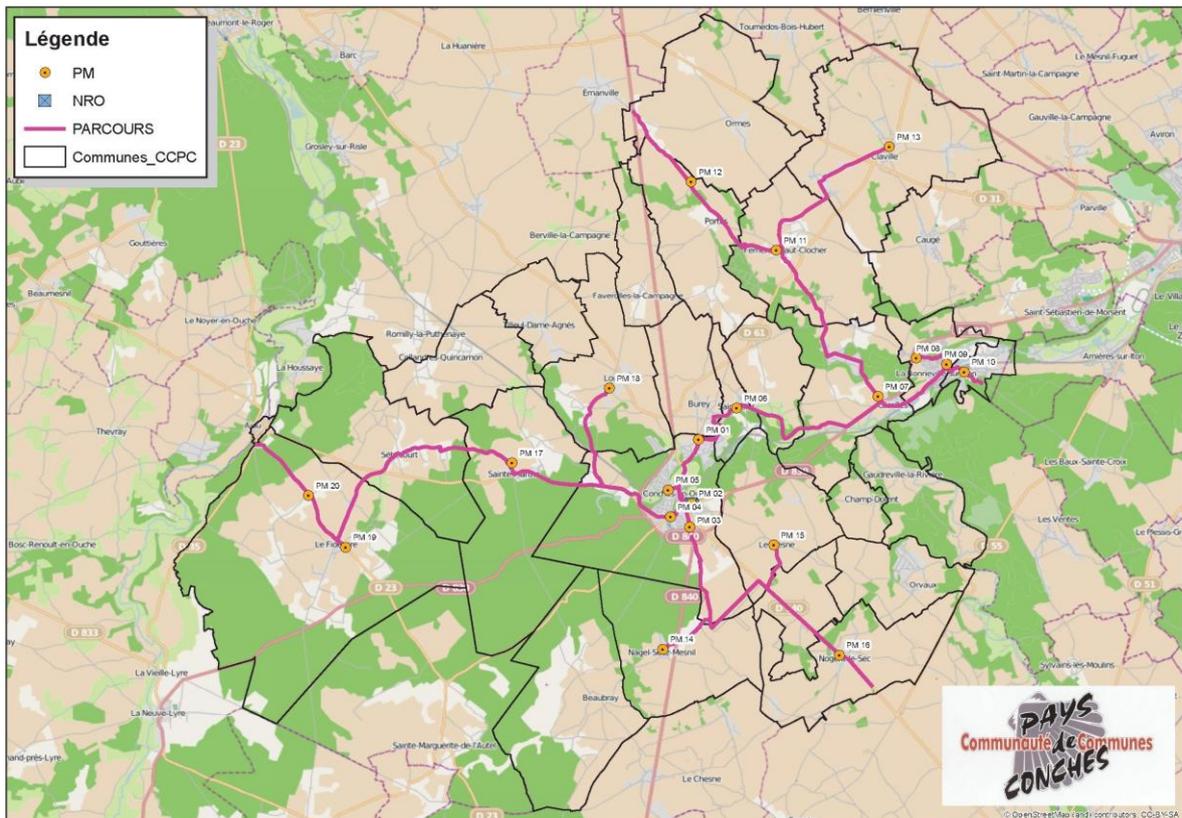
- Cartes des déploiements en première phase

Réseau de collecte :

## Action 2 du SDAN: futur réseau de collecte THD



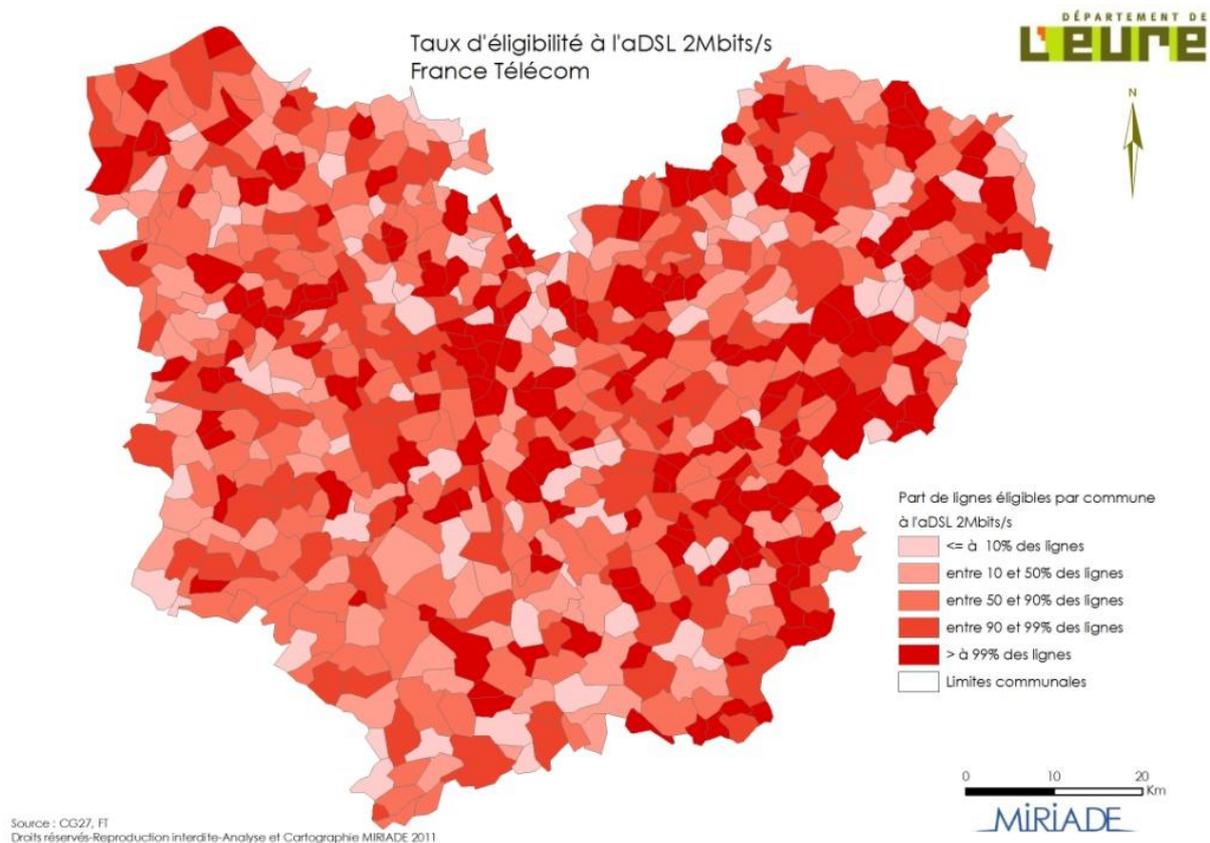
Réseau de desserte (CC Pays de Conches) :





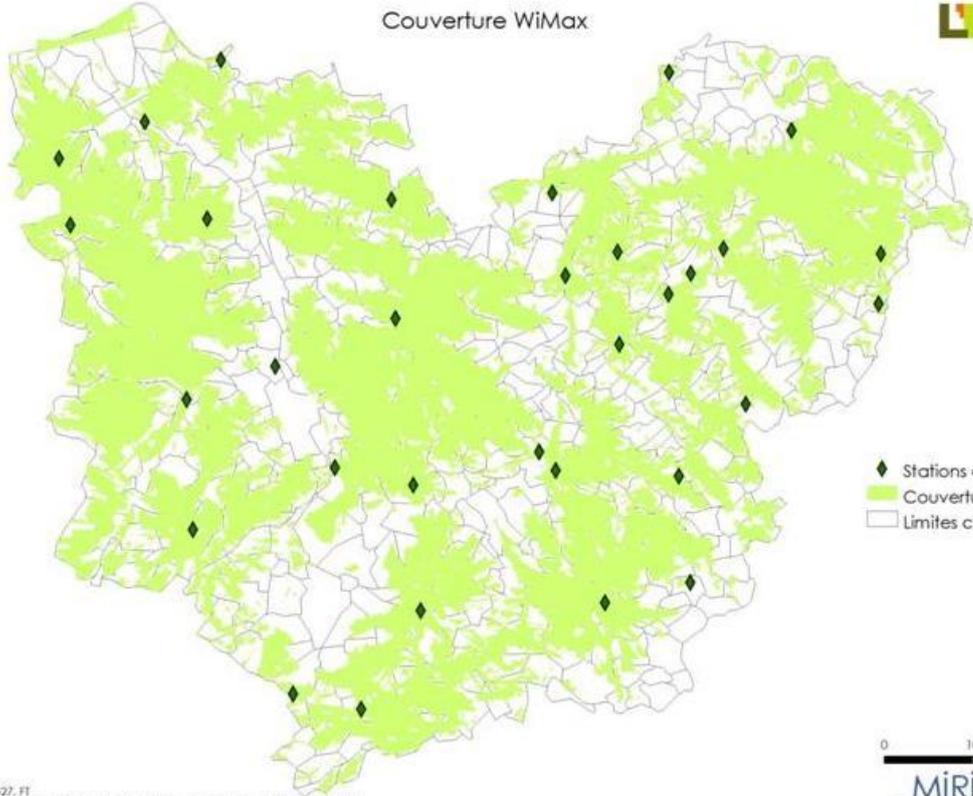
- Cartographie de l'état des lieux des réseaux et services.

(extraits du SDTAN)



# Couverture WiMax

DÉPARTEMENT DE  
**LEURE**



- ◆ Stations de base
- Couverture WiMax
- Limites communales



MIRIADE

Source : CG27, FT  
Droits réservés-Reproduction interdite-Analyse et Cartographie MIRIADE 2012